

**Délibération N°2019-52/CCOG-SCOM
relative au partenariat entre la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais et le
Comité Régional de cyclisme de la Guyane**

L'An Deux Mille dix-neuf le lundi treize mai, à quinze heures trente, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice =
31

Présents 16
Absents 15
Procurations 01
Votants..... 17

La convocation des membres
du Conseil communautaire a
été faite le 24 avril 2019.

Publiée le : 22 MAI 2019

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FERREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président - **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère - **M. NESMON** Jean, Conseiller - **M. PESNA** Bendy, Conseiller - **Mme SAÏTI** Diana, Conseillère - **M. SELIER** Bernard, Conseiller - **M. VERDAN** Michel, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère.

ABSENTS EXCUSES :

Mme BOURGUIGNON Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **M. JACOBIE** Micky, Conseiller.

ABSENTS NON EXCUSES :

M. MARTIN Paul, 4^{ème} Vice-Président - **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **M. ANELLI** Serge, 6^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. CHAUMET** Chris, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. YA** Tchoua, Conseiller.

PROCURATION :

-**M. BENTH** Albéric, Conseiller à **Mme CHARLES** Sophie, Présidente



Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND Jean, 9^{ème} Vice-président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Mesdames et Messieurs, les membres du Conseil communautaire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;

Dans le cadre de sa politique de communication institutionnelle, la CCOG propose un plan d'action pour l'année 2019 qui vise à rendre lisible les compétences et les valeurs qui fondent la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais au travers de manifestations sportives.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'action, le service communication a rencontré le Président du Comité Régional de Cyclisme de la Guyane.

Le principe d'un partenariat autour de trois manifestations de cyclisme a été envisagé :

Ces trois manifestations rappellent la valeur collective et de solidarité de l'institution

Manifestations concernées :

- Le Tour de la Coopération France -Suriname (31 mai au 02 juin 2019)
- Le Tour de la CCOG (6 et 7 juillet 2019)
- Le Tour de Guyane (17 au 25 août 2019)

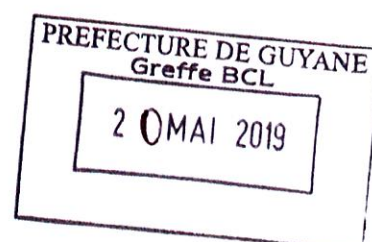
Le coût du partenariat se répartit ainsi :

- | | |
|--|----------|
| • Tour de la coopération France-Suriname : | 5 000 € |
| • Tour de Guyane 2019 | 5 000 € |
| • Tour de la CCOG | 5 000 € |
| Total général : | 15 000 € |

Il est proposé au conseil Communautaire :

- **D'Approuver** le projet de partenariat avec la Comité Régional de Cyclisme de la Guyane dans le cadre des manifestations indiquées.
- **D'Approuver** la signature d'une convention de partenariat entre la CCOG et le CRCG,
- **D'Approuver** le montant total de l'opération fixé à 15 000 €.
- **D'Autoriser** la Présidente ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

La Présidente invite les membres à en délibérer.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OUI les explications de la Présidente et sur sa proposition ;

- **APPROUVE** le projet de partenariat avec la Comité Régional de Cyclisme de la Guyane dans le cadre des manifestations indiquées.
- **APPROUVE** la signature d'une convention de partenariat entre la CCOG et le CRCG
- **APPROUVE** le montant total de l'opération fixé à 15 000€
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

VOTE => Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Mana, le 13 mai 2019

Pour extrait conforme

La Présidente
Sophie CHARLES



PREFECTURE DE GUYANE
Greffe BCL
20 MAI 2019